GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Directeur général ou directrice générale des opérations spéciales
Ministère : Santé
Collectivité : Iqaluit

Numéro de référence : 10-508309

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 134 655 $ à 192 364 $ par année, 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Statut syndical : Poste de catégorie d'emploi des cadres supérieurs, non syndiqué
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : Le 17 mai 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant du sous-ministre adjoint ou de la sous-ministre adjointe (SMA) des opérations, le directeur général ou la directrice générale (DG) des opérations spéciales dirige de façon exemplaire dans le but de maintenir la culture opérationnelle axée sur l'expérience du patient et de sa famille tout en favorisant les valeurs sociétales inuites et en respectant les politiques, les valeurs et les mandats du ministère, du gouvernement et des autorités législatives. À titre de dirigeant ou dirigeante stratégique, le ou la DG collabore étroitement avec l'équipe des opérations du ou de la SMA ainsi qu'avec les directeurs généraux et directrices générales des régions. Le ou la DG des opérations spéciales dirige l'équipe d'intervention spéciale, l'équipe de gestion du matériel et l'équipe de la pharmacie du territoire dans le but d'assurer la mise en œuvre sécuritaire et efficace des principaux projets de services de santé (y compris les projets confiés en sous-traitance), les programmes territoriaux et les nouvelles initiatives de la division des opérations. Cette responsabilité comprend la supervision de la conception des cadres d'évaluation, leur mise en œuvre et leur suivi pour tous les programmes et initiatives cliniques.

Le directeur général ou la directrice générale des opérations spéciales joue un rôle de premier plan et exerce une influence importante sur tout le système de soins de santé au Nunavut. La personne titulaire de ce poste est chargée et tenue responsable de donner une direction aux opérations, de les superviser et d'en assurer la gestion pour garantir une mise en œuvre concluante des nouveaux projets cliniques et programmes territoriaux qui soutiennent la prestation de services de santé. Le ou la DG est également responsable de la préparation et du suivi de toutes les politiques et procédures opérationnelles administratives pour veiller à ce que les structures, les processus et les résultats s'arriment aux indicateurs de performance clés et aux facteurs de qualité. Le ou la DG des opérations spéciales collabore étroitement avec le ou la sous-ministre et l'équipe des opérations du ou de la SMA pour diriger et guider la planification et la direction des services de santé, mettre en œuvre les plans stratégiques, évaluer la prestation des services de santé et continuer à nouer des relations fructueuses avec les régions dans le but de bâtir une équipe des opérations solide et hautement performante.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement dans le cadre d'un diplôme de premier cycle reconnu dans un domaine lié aux services de santé ainsi qu'une expérience en tant que cadre supérieur de trois (3) ans comprenant la mise en place de plans d'amélioration de la qualité, d'évaluations de programmes et d'initiatives de gestion de projet dans un contexte de soins de santé. De l'expérience en établissement et en gestion de budgets est également requise. Une maîtrise dans un domaine connexe constitue un atout. Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. À défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 866 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : Iqaluitapplications@gov.nu.ca

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel dans le Nord constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. À défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 866 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : Iqaluitapplications@gov.nu.ca